

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	Réunion du : 10 février 2015
<b>EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR</b>	
Délibération n°2015-11	Rapporteur : Christophe PERNY

Présents: 10 / Votants : 14  
Suffrages exprimés : 14  
Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Séance présidée par : Christophe PERNY

Sont présents : M. PERNY, M. AMIENS, Mme CHAUVIN, M. DAVID, M. FALGA, M. LEFEVRE, M. GINIES, M. MAIRE, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN, M. PERRAULT, M. LAMBEY,

Présents sans voix délibérative : M. PERRAULT, M. LAMBEY,

Donnent pouvoir : M. BACH à M. PERNY, M. SCHWARZ à M. AMIENS, M. FRANCONY à Mme VUILLEMIN, M. FICHERE à M. LEFEVRE

**PARTICIPATION DE L'EPCC A UN PROJET DE CIRCUIT D'INTERPRETATION DU PATRIMOINE PASTEUR DEVELOPPE PAR LA CCAVV ET ELIGIBLE AU PROGRAMME LEADER**

La Communauté de communes Arbois Vignes et Villages Pays de Pasteur a souhaité développer autour d'Arbois un circuit d'interprétation du patrimoine destiné à mettre en valeur la figure de Pasteur.

Le circuit, piétonnier, comprend un dispositif de marquage au sol et un ensemble d'une quinzaine de panneaux, apposés sur les façades ou installés sur des totems signalétiques, proposant une information sur le patrimoine lié à Pasteur. Le circuit est complété par l'édition d'une brochure qui reprend le parcours proposé et les principaux lieux d'intérêt. Distribuée largement au public touristique, elle permet d'offrir un dispositif d'interprétation du patrimoine pasteurien à Arbois et aux alentours. La maison de Louis Pasteur constitue naturellement une des étapes majeures du circuit proposé.

Désireux de s'associer à un projet consacré à la figure de Louis Pasteur et offrant un vecteur de communication nouveau pour la maison d'Arbois, l'EPCC Terre de Louis Pasteur souhaite apporter son concours à l'ensemble de l'opération à travers une participation de 3000 euros.

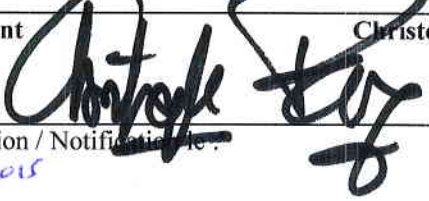
Cette participation s'intègre au budget global de l'opération, qui s'élève à 17 600 euros HT, éligible au fonds européens dans le cadre du programme LEADER.

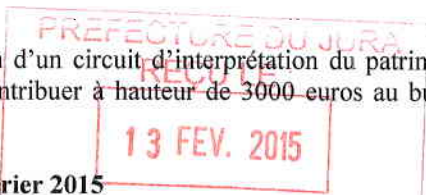
Afin de permettre la mise en œuvre du projet de création d'un circuit d'interprétation du patrimoine de Louis Pasteur à Arbois, instruit par la CCAVV, il est proposé de contribuer à hauteur de 3000 euros au budget de l'opération.

**DECISION N°2015-11 du 10 février 2015**

*Après présentation du rapport par Monsieur le Président, à l'unanimité, le Conseil d'administration décide de :*

- Approuver la contribution financière de l'EPCC au projet de création d'un circuit d'interprétation du patrimoine de Louis Pasteur à Arbois.
- Fixer le montant de cette contribution à 3000 euros

Délibération n° 2015-11 du 10 février 2015	Le Président  Christophe PERNY
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le	Et publication / Notification le : 17/02/2015



*Loi du 2 Mars 1982*